

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

30

Nombre de votants :

30

Date de convocation :

15 septembre 2017

Date d'affichage :

28 septembre 2017

L'AN deux mille dix-sept, le **21 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 15 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET (à partir de la question n° 19), CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY (jusqu'à la question n° 31), Mmes MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU (à partir de la question n° 7), Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER (à partir de la question n° 10).

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierre CERLES

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA jusqu'à la question n° 18

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

absente

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

absent à partir de la question n° 32

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

absente

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

M. François PRADEAU, Conseiller Municipal

absent jusqu'à la question n° 6

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

absente jusqu'à la question n° 9

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Stéphanie FLORI-DUTOUR

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 SEPTEMBRE 2017**

QUESTION N° 14

OBJET : Tableau des effectifs : création et suppression de postes au 1^{er} octobre 2017

RAPPORTEUR : Stéphanie FLORI-DUTOUR

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 7 septembre 2017.

Pour des nécessités de services, les postes suivants doivent être créés ou supprimés au 1^{er} octobre 2017 :

Poste(s) créé(s)	Motifs	Poste(s) à supprimer	Direction
Un poste d'adjoint administratif	Renforcer le service Etat-civil pour faire face à la montée en charge de l'activité et des nouvelles missions qui vont incomber aux communes (transfert de l'Etat)	aucun	Direction de l'administration générale
Adjoint technique	Remplacement d'un départ en retraite aux espaces verts	Adjoint technique principal de 2eme classe	DSTAU

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut général de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la création et la suppression des postes susvisés ce à compter du 1^{er} octobre 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 21 septembre 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL